

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTS-MARTYRS-CANADIENS**

**AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ
CI-DESSUS MENTIONNÉE**

AVIS PUBLIC

Est donné par les présentes par la soussignée, Sonia Lemay, directrice générale et greffière-trésorière de ladite Municipalité, que les membres du conseil, lors d'une session régulière qui sera tenue à Saints-Martyrs-Canadiens, le lundi 2 juin 2025 à 19h à la salle municipale.

STATUERONT sur la demande de dérogation mineure suivante :

DEMANDE DM24-01 : NATURE ET EFFETS DE LA DEMANDE :

La demanderesse souhaite construire un abri d'auto qui sera détaché de tout bâtiment. La norme indique qu'un abri d'auto doit être attenant à un garage ou à un bâtiment principal.

Cette demande vise la propriété de madame France Darveau située au 84 chemin du Lac-Nicolet, lot 6 076 857, zone V3.

Toute personne ou organisme intéressés pourront se faire entendre relativement à cette demande de dérogation par le Conseil à l'assemblée du 2 juin 2025.

Donné à Saints-Martyrs-Canadiens, ce 15^e jour du mois de mai 2025.

La directrice générale et greffière-trésorière



Sonia Lemay

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné Sonia Lemay, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil entre 10 h et 17 h, le 15^e jour du mois de mai 2025.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 15^e jour du mois de mai deux mille vingt-cinq.

Signé.....